COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Le 25 juin 2019 – procès-verbal de la séance plénière

Présents :
Bourgmestre : Mathieu Perin
CLDR : 23 membres (liste de présences disponible au secrétariat de la CLDR)
Administration communale – service Environnement: Delphine Deblaer et Ingrid Lavendy
Administration communale – service Cohésion sociale : Géraldine Legrand et Laurent Perriquet
Fondation Rurale de Wallonie (Organisme d'accompagnement): Martine Gilles et Dimitri Phukan
Excusés :
CLDR : 25 membres
SPW-DGO3 : Louis Nicodème

Ordre du jour

- ✓ Approbation du PV réunion du 04/06/2019
- ✓ Démission de 2 membres CLDR
- ✓ Approbation de **l'Avant-projet de PCDR**
- ✓ Proposition d'un projet du lot 1 pour la **1ère convention-subvention DR**
- ✓ Programme de travail de la CLDR
- ✓ Divers et Agenda

En annexe le ppt de la conduite de la réunion de la CLDR

1. Le PV de la réunion du 4/06/2019 est approuvé

2. **Démission de 2 membres CLDR**

Jessy Colombana a remis sa démission de la CLDR pour raisons personnelles et souhaite une bonne continuation à la commission. Marie-Cécile Vanbeneden ayant démissionné du Conseil communal, elle n'est donc plus membre du quart communal de la CLDR.

3. Approbation de l'Avant-projet de PCDR

La CLDR a reçu les fiches-projets du lot 1 finalisées quelques jours avant la réunion. Elle a souhaité se pencher une dernière fois sur les fiches avant d'approuver l'avant-projet.

La Commune se réunira avec le bureau d'études et la FRW dans la foulée de la CLDR afin d'intégrer ses remarques dans les fiches-projets. Cette réunion permettra de lancer la dernière phase de finalisation de l'avant-projet de PCDR.

En préalable, la FRW rappelle que les fiches-projets reflètent les grandes orientations voulues par la CLDR et la Commune. Les fiches-projets seront actualisées avec la CLDR au-fur et à mesure de leur mise en œuvre, exception faite pour la fiche-projet de la première demande de convention DR, qui devra être prête à être exécutée.

Projets du lot 0

30 projets figurent dans le lot 0. Ils sont le résultat de la dynamique de l'Opération de Développement Rural.
La CLDR marque son accord sur le passage de deux fiches-projets du lot 1 vers le lot 0 car ces projets sont déjà initiés dans le cadre de la nouvelle déclaration de politique communale (*Développer la communication communale* et *Valoriser les déchets localement*).

Projets du lot 1

1.1 - Aménager le parc De Dobbeleer

- Le budget semble sous-estimé. A réévaluer.
- Inclure l'entretien de la grille vers la chambre échevinale (et la grille de l'entrée du parc si nécessaire)
- Un membre CLDR propose d'examiner la possibilité de créer un cheminement vélo le long du mur Nord et d'inclure une réflexion concernant la mobilité lente dans tous les aménagements qui seront réalisés dans le cadre du PCDR. Il y a une question de dénivelé à prendre en compte.
- La boucle intérieure pourrait être pensée comme un circuit de jogging en connexion avec la fiche-projet 1.2.
- L'entretien des panneaux didactiques est également à prévoir. La CLDR s'interroge sur l'utilisation de technologies plus modernes (QR codes) pour les aspects didactiques.
- La CLDR demande qu'une réflexion globale soit menée sur le parc avec l'auteur de projet qui sera désigné.

1.2 - Créer au complexe sportif un espace convivial intergénérationnel autour d'une aire de jeux et un cheminement lent vers le parc De Dobbeleer

- Le projet de couvrir les terrains de tennis avec des bulles est abandonné pour des questions de performance énergétique. La Régie Communale Autonome qui gère le complexe sportif réfléchit à une autre solution.
- Il est écrit que le parking est saturé (p.8). Ce n'est pas le cas.

1.3 - Créer un lieu polyvalent complémentaire au complexe sportif et un cheminement d'accès à partir de la N5 et de la rue J-B Loriaux

- L'aménagement de l'espace polyvalent doit être ajouté dans la fiche.
- L'accès à l'espace polyvalent doit être ajouté dans la fiche (voirie hydrocarbonée). Le changement de revêtement permettra de limiter les nuisances pour les riverains dues au revêtement actuel (les poussières de dolomie volent chez les voisins).
- Le prix d'acquisition des parcelles est sous-estimé.
- Une maison de repos se construit à proximité, est-ce un problème pour le développement du complexe ? Non, car celui-ci est en zone d'équipement communautaire au plan de secteur.

1.4 - Créer un lieu d'activités citoyennes et de services avec un cheminement lent vers la N5 et le centre administratif (au 3b rue J.Loriaux à Frasnes)

- Le budget semble conséquent mais cela est dû à la volonté d'inclure le cheminement lent d'accès au bâtiment dans la fiche. Peut-être faudrait-il phaser ou l'intégrer dans la fiche 2.1 (création de liaisons lentes entre les pôles du centre de Frasnes) ? Il semble en tout cas cohérent que les 2 aspects (lieu d'activités citoyennes et cheminement) soient liés.

1.5 - Réhabiliter et mettre en valeur le petit patrimoine populaire

- Ne pas mettre un montant unique mais une enveloppe financière annuelle corresponde au PPPW càd :
    - 6200 € pour les travaux
    - 2480 € pour la promotion
- Marc Dessoy lance un appel d'aide <u>pour la numérisation cartographique</u> de l'inventaire des éléments du PPPW (qui est en train d'être réalisé par Lucien Michaux et d'autres bénévoles). En effet, Jessy Colombana ne sait plus aider Marc dans cette numérisation carto.

1.6 - Valoriser des chemins et sentiers qui font découvrir la nature

- La CLDR souhaite que les aménagements soient légers. Le budget devrait refléter cet état d'esprit.

1.7 - Valoriser les zones naturelles en créant un maillage écologique

- Comme précisé dans la fiche, une étude plus approfondie du territoire est nécessaire afin de déterminer les aménagements pertinents (écoduc, crapauduc…)

1.8 - Créer une dynamique d'échange et de services

- Pas de remarques

1.9 - Créer des jeux intervillages

- Les comités des fêtes des 5 villages doivent être mentionnés comme parties prenantes.
- La Commune envisage de créer un centre de prêt de matériel pour les associations. Le budget de la fiche pourrait permettre de le concrétiser.
- Il semble plus logique de proposer un budget annuel plutôt qu'un « one shot » si l'on veut que les jeux perdurent.

Projets du lot 2

Les projets du lot 2 ont été examinés et validés lors de la CLDR du 4/6/19.
La CLDR approuve le passage de la fiche-projet *Développer des liaisons lentes depuis la N5 vers les pôles du centre de Frasnes* vu la nécessité de réaliser des acquisitions de terrain et dans l'attente du Plan Communal de Mobilité.

Projets du lot 3

Les projets du lot 3 ont été examinés et validés lors de la CLDR du 4/6/19.
La CLDR s'interroge sur la faisabilité du projet *Reconvertir partiellement l'église de Frasnes*.
La Commune a lancé une étude sur la charpente de l'église pour en connaître l'état. S'il est jugé satisfaisant, l'église continuera à jouer son rôle de lieu de culte. Dans le cas contraire, sa reconversion devra être étudiée.

Moyennant les remarques formulées concernant les fiches-projets du lot 1, **la CLDR approuve l'avant-projet de PCDR à l'unanimité.**

L'avant-projet de PCDR sera présenté pour adoption au Conseil communal après l'été. Il sera ensuite déposé à la Région et défendu devant le Pôle Aménagement du Territoire. Au terme de ce parcours, le PCDR sera approuvé par le Gouvernement wallon pour une durée maximum de 10 ans. La Commune pourra alors introduire ses demandes de financement des projets (notamment des conventions DR).

4. Proposition d'un projet du lot 1 pour la 1ère convention-subvention DR

Suite à un sondage en séance de la CLDR, 4 projets se dégagent par ordre de priorité:

1. **Aménager le parc De Dobbeleer**
2. Créer au complexe sportif un espace convivial intergénérationnel autour d'une aire de jeux et un cheminement lent vers le parc De Dobbeleer
3. Créer un lieu d'activités citoyennes et de services à la rue J-B Loriaux
4. Créer un lieu polyvalent complémentaire au complexe sportif et un cheminement d'accès à partir de la N5 et de la rue J-B Loriaux

La CLDR propose le projet d'**aménagement du parc De Dobbeleer** comme **1ère demande de convention en Développement Rural**.

5. Programme de travail de la CLDR

La FRW invite les membres présents à identifier maximum 2 projets (lot 1 et lot 2) sur lesquels ils voudraient travailler.

Nombre de votes	Projets
8	1.1 Aménager le parc De Dobbeleer 1.2 Créer au complexe sportif un espace convivial intergénérationnel autour d'une aire de jeux et un cheminement lent vers le parc De Dobbeleer
4	2.4 Aménager des lieux de convivialité pour tous
3	1.5 Réhabiliter et mettre en valeur le petit patrimoine populaire 1.3 Créer un lieu polyvalent complémentaire au complexe sportif et un cheminement d'accès à partir de la N5 et de la rue J-B Loriaux
2	1.4 Créer un lieu d'activités citoyennes et de services avec un cheminement lent vers la N5 et le centre administratif 1.7 Valoriser les zones naturelles en créant un maillage écologique 2.6 Créer une maison de village avec une salle de grande capacité 2.8 Aménager un cheminement lent et un espace partagé le long de la RN 567 à Mellet 2.12 Aménager l'ancienne chaussée de Bruxelles à Mellet
1	2.1 Développer des liaisons lentes depuis la N5 vers les pôles du centre de Frasnes 2.2 Créer des logements innovants 2.9 Réduire le trafic routier et le charroi lourd de la rue J-B Loriaux à Frasnes 2.11 Réaménager la cité administrative

Tous les documents de travail de la CLDR se trouvent en ligne sur **www.lbv2030.info/cldr**

Pour le secrétariat de la CLDR,

Dimitri Phukan et Martine Gilles
Fondation Rurale de Wallonie (FRW)